Collecte des déchets adivalor en 2010, c'est reparti!

Depuis 2008 le champ des collectes adivalor* s'est étendu des Emballages Vides des Produits Phytosanitaires (EVPP) et Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) aux Emballages Vides des Produits Fertilisants (EVPF), big bags et sacs d'engrais.
Alors, si vous êtes concernés n'hésitez pas, les collectes des emballages vides sont gratuites !

Depuis maintenant 8 ans, les distributeurs du département ouvrent leurs portes chaque année aux agriculteurs pour collecter les déchets agricoles du département. Les déchets issus de l'activité de la protection des plantes (EVPP et PPNU) ont été les premiers déchets collectés par cette filière en 2002. Depuis 2008, les emballages vides des produits fertilisants sont également repris.
Ces collectes présentent plusieurs intérêts et les agriculteurs l'ont bien compris : elles permettent de préserver le cadre de vie, de participer aux démarches de progrès engagées par la profession et de se mettre en conformité avec la réglementation.
Le principe est simple : l'agriculteur porte ses déchets dans l'un des sites de collectes du département, qui sont ensuite pris en charge par un prestataire agréé pour l'élimination ou le recyclage selon les déchets.
Voici le mode d'emploi pour gérer au mieux chacun de ces déchets.

Les EVPP : une filière qui fonctionne

La collecte des EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) a été mise en place depuis 2002 en Gironde. Le taux de collecte est passé de 13 % au début à plus de 80 % en 2008. Mais ne nous arrêtons pas là ! Des efforts restent à faire en particulier sur la récupération des emballages souples.

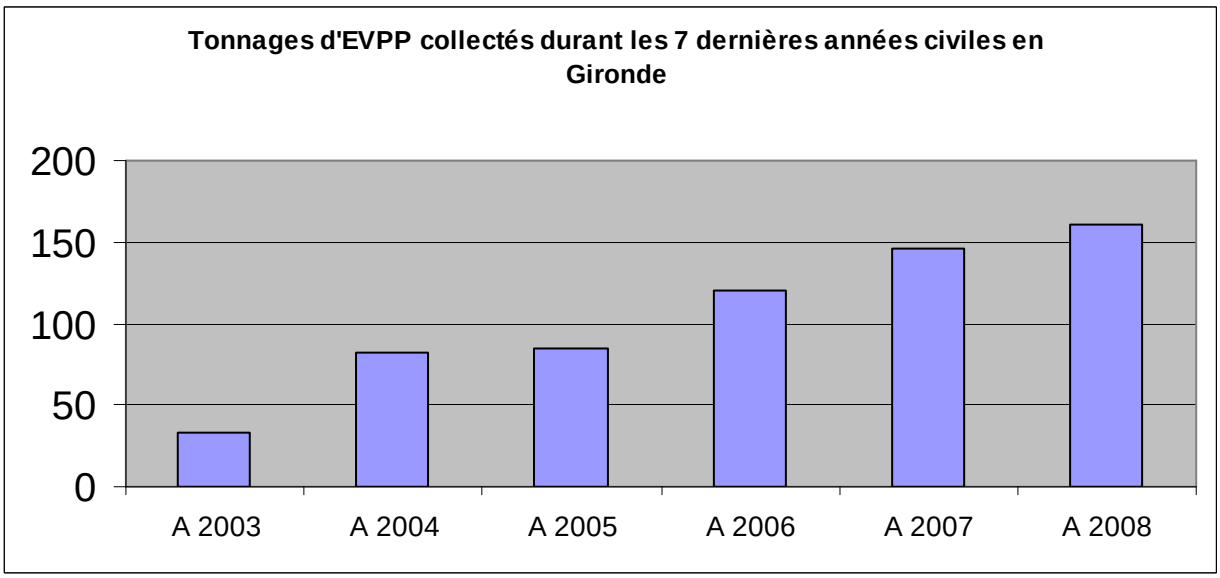

Quels emballages ?
Tous les emballages ayant contenu des produits phytosanitaires, y compris les boîtes et sacs en papier, carton ou plastique.
Ne les brûlez pas ! Les boîtes et sacs, qui ne peuvent être rincés, contiennent toujours, après usage, un peu de produit : leur combustion en conditions non contrôlées n'est pas sans risque pour celui qui les brûle, et peut polluer l'air, l'eau ou le sol.

Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
sacs, boîtes vidés et pliés
Collectés
A coller dans votre local de stockage
Brûler ces emballages est dangereux et interdit
Pour plus d'informations contactez votre distributeur
ADIVALOR

Où et quand rapporter ?
Les principaux distributeurs du département proposent à leurs clients plusieurs rendez-vous de collectes par an.
En 2010, les dates d'apport sont les suivantes :

- Semaine 21 (du 25 au 28 mai)
- Semaine 27 (du 05 au 09 Juillet)
- Semaine 36 (du 06 au 10 septembre)

Comment ?
Attention ! Ces collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels (exploitants agricoles, paysagistes, collectivités…) et **sont gratuites**.
Pour pouvoir être pris en charge gratuitement par votre distributeur, respectez bien les consignes ci-dessous.

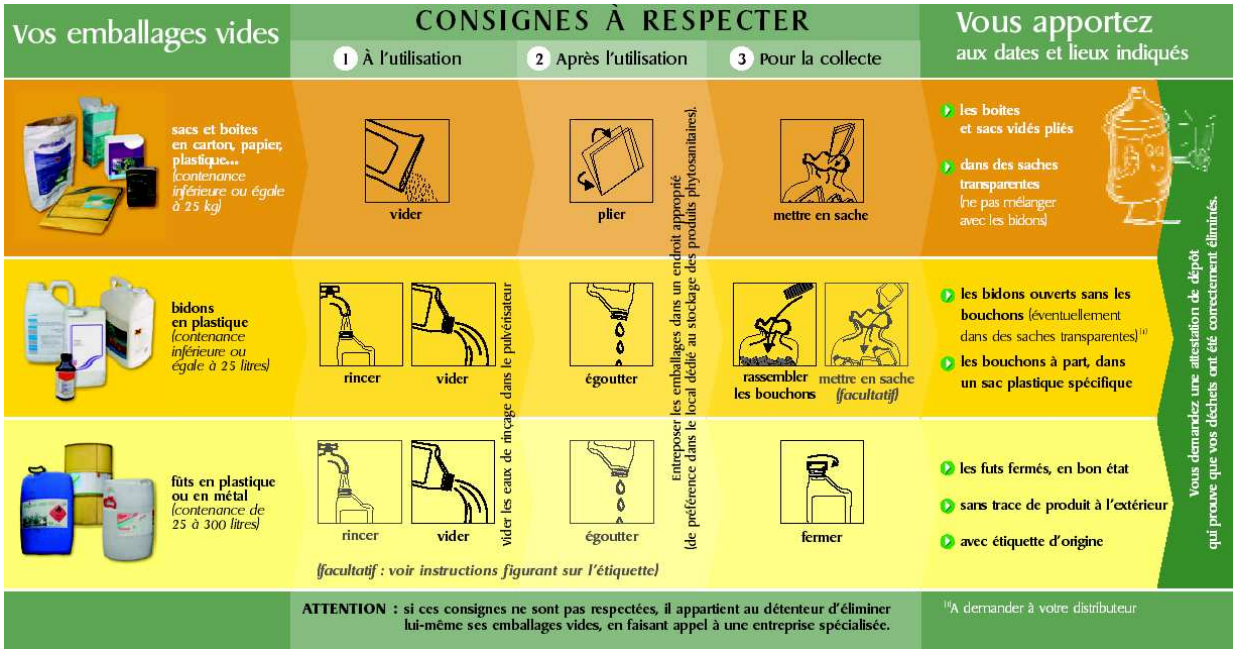
Vos emballages vides
CONSIGNES À RESPECTER
1 À l'utilisation
2 Après l'utilisation
3 Pour la collecte
Vous apportez
aux dates et lieux indiqués
sacs et boîtes en carton, papier, plastique... (contenance inférieure ou égale à 25 kg)
vider
plier
mettre en sache
les boîtes et sacs vidés pliés
dans des saches transparentes (ne pas mélanger avec les bidons)
bidons en plastique (contenance inférieure ou égale à 25 litres)
rincer
vider
égoutter
rassembler les bouchons
mettre en sache (facultatif)
les bidons ouverts sans les bouchons (éventuellement dans des saches transparentes)[1]
les bouchons à part, dans un sac plastique spécifique
fûts en plastique ou en métal (contenance de 25 à 300 litres)
rincer
vider
égoutter
fermer
les futs fermés, en bon état
sans trace de produit à l'extérieur
avec étiquette d'origine
vider les eaux de rinçage dans le pulvérisateur
Entreposer les emballages dans un endroit approprié (de préférence dans le local dédié au stockage des produits phytosanitaires).
Vous demandez une attestation de dépôt qui prouve que vos déchets ont été correctement éliminés.
(facultatif : voir instructions figurant sur l'étiquette)
ATTENTION : si ces consignes ne sont pas respectées, il appartient au détenteur d'éliminer lui-même ses emballages vides, en faisant appel à une entreprise spécialisée.
[1] A demander à votre distributeur

Que deviennent les emballages ?
L'enlèvement des sacs d'emballages vides et leur traitement sont réalisés des entreprises spécialisées référencées par ADIVALOR.

Le traitement final est effectué dans des installations agréées. La valorisation énergétique est le mode de traitement privilégié : les emballages usagés sont broyés pour être utilisés comme combustibles de substitution dans des fours de cimenteries.
Mais, depuis 2008, l'excellente qualité des bidons collectés a rendu possible le recyclage et l'utilisation des plastiques usagés pour des applications bien identifiés: pièces de construction, gaines électriques, mandrins,…Pour que ce recyclage soit possible, les bidons plastiques doivent être parfaitement vidés, rincés et égouttés. Au niveau national, 800 tonnes de bidons plastiques ont été ainsi recyclées (+50% par rapport à 2008).

Collecte des EVPF : enfin une solution de recyclage pour les exploitants !

Les EVPF (Emballages Vides des Produits Fertilisants), seront repris lors de la première collecte en mai. Après les deux premières années de lancement, la collecte doit décoller. En 2009, 10.5 tonnes ont été collectées contre 3.9 t la première année. Cela représente plus de 20% du gisement estimés par adivalor.

Quels emballages ?
Les big bags d'engrais qui sont des emballages plastiques contenant des produits solides et dont la contenance est comprise entre 500 et 1000 kg.
Les sacs d'engrais qui sont des emballages plastiques contenant des produits solides et dont la contenance est comprise entre 20 et 50 kg.

Où et quand rapporter ?
Les emballages vides des produits fertilisants, seront repris **gratuitement** en même temps que les emballages phytosanitaires lors de la collecte **du 25 au 28 mai.**
Les sites de collecte seront les mêmes, sur ceux distribuant ce type de produit.

Comment ?
Les étapes suivantes doivent être respectées, sous peine de se faire refuser l'apport des sacs. Attention à ne pas mélanger dans un même fagot les big bags et les sacs d'engrais.

Pour les big bags :
- Bien vidanger et bien nettoyer l'extérieur des emballages.
- Enlevez les agrafes métalliques.
- Posez le big bag à plat sur une surface propre et pliez le en 3 avec l'anse à l'intérieur.
- Faites un **fagot avec 10 big bags** pliés et attachez avec de la ficelle agricole.
- Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette.
- Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées.

Pour les sacs d'engrais :
- Bien vidanger et bien nettoyer l'extérieur des emballages.
- Posez les sacs à plat sur une surface propre.
- Faites **un fagot avec 50 sacs d'engrais** à plat, et attachez avec de la ficelle agricole.
- Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette.
- Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées.

Que deviennent les emballages ?
Les déchets collectés seront recyclés. Après recyclage, les matières plastiques peuvent être réutilisées : pots pour l'horticulture, bacs de stockage et de manutention pour les entreprises et collectivités, éléments de chantier pour le bâtiment,…

Les produits recyclés sont comparables aux autres produits en terme d'application, de qualité et de prix.

PPNU: Première collecte payante en 2009, un vrai succès

Après les opérations de déstockage totalement gratuite organisées jusque 2007, la première collecte payante a eu lieu en 2009, les 17 et 18 novembre. Celle-ci a permis de collecter encore plus de 27 tonnes de produits sur près de 20 sites.
Pourtant, quatre collectes de déstockage ont déjà été réalisées en Gironde entre 2002 et 2007. Elles ont permis de collecter plus de 400 tonnes de PPNU. Elles devaient permettre d'éliminer les stocks historiques afin de pouvoir concevoir la filière pérenne d'élimination dont l'objet est de gérer les quantités inévitablement reconstituées chaque année.
Cette pérennisation passe par une collecte payante, avec répercussion du coût au déposant qui dépend de la présence ou non du pictogramme ADIVALOR sur le produit. Le pictogramme signifie que le fabricant de ce produit contribue au financement de l'élimination des emballages vides ou des produits non utilisables. Il est mis en place depuis 2003 sur les emballages.
En 2009, encore 82% des produits collectés n'avaient pas le logo sur l'emballage. Ce chiffre était de 95% en 2007. A long terme, l'objectif est de n'avoir que les produits avec le logo à collecter.

Et en 2010….
Vu les quantités collectées, il est fort possible que les distributeurs du département proposent une nouvelle collecte en fin d'année, mais rien n'est encore fixé. Par la suite, il s'agira de mettre en place des collectes à intervalle régulier (tous 2 ans par exemple) pour récupérer les nouveaux stocks qui se créent inévitablement chaque année.

Les produits concernés?
Les produits concernés sont tous les produits phytosanitaires, dans leur emballage d'origine, entamés ou non, destinés aux professionnels, qui ne peuvent plus être utilisés pour une ou plusieurs raisons : ils sont hors d'usage car leurs caractéristiques physiques ou techniques sont dégradées (produits périmés, gelés, mouillés,...); la réglementation a évolué et en interdit maintenant l'usage, l'exploitation a changé de stratégie ou de cultures,…

Comment faire en attenant la prochaine collecte?
En attendant la prochaine collecte: préparez dès à présent vos vieux bidons en les mettant de côté dans votre local de stockage phyto, dans leur emballage d'origine. Ne les transvasez pas et ne les mélangez pas, même s'il s'agit de fonds de bidons.
Suremballez vos PPNU en mauvais état ou souillés dans un sac translucide. Cela évitera les fuites dans le local ou lors du transport. Marquez bien PPNU dessus. Manipulez ces bidons avec précaution, en utilisant des équipements de protection adaptés (gants…).
Remplissez le formulaire de demande d'élimination (pré-inscription obligatoire) auprès de votre distributeur dés qu'il sera disponible

Qui peut apporter ces PPNU?
Les collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels, actifs ou retraités: exploitants agricoles, professionnels des espaces verts, collectivités, entreprise,…

Que deviennent les PPNU collectés?
Une société spécialisée intervient dans le mois suivant la collecte pour le transport et l'élimination des déchets collectés pour être incinérés.

Plus d’information ?
Contactez votre distributeur habituel, la Chambre d’Agriculture de la Gironde (05 56 35 00 00), ou ADIVALOR au 04 72 68 93 80.
Tous les lieux et dates de collecte sur www.gironde.chambagri.fr ou www.adivalor.fr.

(*) ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des Déchets Agricoles), les distributeurs du département et la Chambre d'Agriculture sont à l'initiative de ces opérations en Gironde.

Yann MONTMARTIN
Chargé de mission environnement
Chambre d'Agriculture de la Gironde